RÈGLEMENT DU CONCOURS D'AFFICHE

24e Festival des Apéros Musique de Blesle – 2027

Date de mise à jour : 1er novembre 2026

1. Présentation

L'association Les Apéros Musique de Blesle organise son **16e concours d'affiche** pour illustrer la 24e édition du festival, qui se tiendra les **13, 14 et 15 août 2027**.
L'affiche retenue sera utilisée pour l'ensemble de la communication du festival : affiches, programmes, flyers, articles de presse, site web et réseaux sociaux.

2. Organisation

Le concours est organisé par l'association Les Apéros Musique de Blesle, composée exclusivement de bénévoles et dédiée à l'organisation d'un festival de musique éclectique dans le village médiéval de Blesle. L'association accepte les propositions du **1er novembre 2026** au **31 janvier 2027**, date de clôture du concours.

3. Conditions de participation

- Le concours est **ouvert à toute personne physique ou morale**, sans restriction d'âge ni de statut (accord parental requis pour les mineurs).
- La participation est **gratuite**.
- Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure toute proposition susceptible de porter atteinte à la propriété intellectuelle ou aux droits de tiers.

4. Thème et contraintes

4.1 Thème

L'appellation « Apéros Musique » fait référence à l'origine conviviale du festival : des amis musiciens jouant dans les rues au moment de l'apéritif.
Le festival ne fait pas l'apologie de l'alcool, et la notion d'apéritif **ne doit pas être illustrée**.

Sont donc interdits :

- représentations de verres ou bouteilles,
- personnages alcoolisés ou caricaturaux,
- toute référence visuelle à l'alcool.

Toute affiche contenant de tels éléments sera éliminée du concours.

4.2 Dessin et graphisme

- Les visuels doivent être des **créations originales respectant les droits d'auteur et les droits des tiers**, sans reprendre d'œuvres existantes.
- L'utilisation d'outils d'**intelligence artificielle générative est autorisée, avec éthique et parcimonie**, à condition de respecter les droits d'auteur et les droits des tiers. Si l'affiche est sélectionnée, son auteur ou son autrice devra fournir les fichiers sources modifiables permettant son adaptation
- Aucune création ne doit ressembler à une affiche d'un précédent concours ou à une oeuvre déjà existante.

4.3 Contraintes techniques

L'affiche doit être conçue pour une impression en **60 × 40 cm (A2)**, avec :

- résolution **300 dpi**,
- profil **CMJN**,
- **3 mm de fond perdu**.

4.4 Mentions obligatoires

Les éléments suivants doivent **impérativement figurer sur l'affiche** :

- **24e Festival des Apéros Musique de Blesle**
- **13, 14 & 15 août 2027** – Blesle (sortie 22 de l'A75)
- Slogan : « **+ de 60 concerts pour faire vibrer les rues de Blesle** » (propositions acceptées)
- Un **QR-code** renvoyant vers le site des Apéros Musique (**à télécharger ici**)
- Un espace libre en bas pour **les logos des partenaires**
- Un espace prévu pour jusqu'à **6 noms de groupes**
- Une **typographie lisible**, issue d'une police de caractères reconnue

5. Modalités de participation

Les participants doivent envoyer leur(s) maquette(s) à l'adresse :
com@aperos-musique-blesle.com

Format : **JPEG** ou **PDF (10 Mo max)**.

Le mail doit contenir :

- nom, prénom, date de naissance,
- ou nom de la structure,
- ville de résidence,
- adresse e-mail,
- numéro de téléphone,

- site web (facultatif,
- **Date limite de dépôt : 31 janvier 2027.**

Toute participation reçue après cette date sera considérée comme invalide.
L'association ne pourra être tenue responsable des fichiers perdus, retardés ou endommagés.

Le/la gagnant(e) devra fournir tous les fichiers sources ayant servi à la création : polices, icônes, images, calques, etc.

6. Sélection du gagnant

Le Conseil d'Administration effectuera une présélection d'affiche répondant aux critères cités ci-dessus. Les affiches seront ensuite soumises au vote auprès des adhérents de l'Association des Apéros Musique de Blesle à jour de leur cotisation. L'affiche qui recueillera le plus de votes sera désignée gagnante. Pour des raisons d'équité, à chaque étape du vote, les affiches seront anonymisées. Le nom du ou de la lauréate ne sera dévoilé qu'après la sélection définitive de l'affiche gagnante.

Le/la gagnant(e) sera contacté(e) par e-mail et/ou par téléphone.

L'affiche gagnante sera publiée sur :

- le site officiel,
- les réseaux sociaux,
- la presse régionale.

7. Récompenses

Le/la gagnant(e) recevra :

- **300 €**,
- **deux repas** à la cantine du festival (bénévoles + artistes),
- **deux entrées gratuites** pour les soirées du festival 2027,

Les récompenses seront délivrées après réception de la version définitive de l'affiche et de l'intégralité de ses fichiers sources.

8. Propriété intellectuelle

En participant au concours, vous certifiez que votre **création** est **originale** et ne porte atteinte à aucun droit d'auteur. En cas d'infraction, vous en assumerez seul(e) la responsabilité.

L'association pourra retirer du concours toute création ne respectant pas le règlement.

L'auteur ou l'autrice de l'affiche gagnante **autorise l'association à modifier, imprimer, publier,**

diffuser et reproduire la création sur tout support.

L'association pourra utiliser l'affiche ou des extraits pour toute communication future.

Le nom de l'auteur sera mentionné lors de l'annonce du résultat, et son site web pourra être cité dans la mesure des possibilités techniques.

Le/la gagnant(e) pourra également fournir un visuel publicitaire à afficher lors du festival.

9. Modifications graphiques

Pour garantir la cohérence avec l'image du festival, l'association pourra effectuer des **ajustements graphiques mineurs** sur l'affiche gagnante (couleurs, formats, déclinaisons, extraction d'éléments). Aucune modification de fond ne sera effectuée **sans l'accord explicite de l'auteur**.

Coordonnées de l'association

Les Apéros Musique de Blesle
30 rue Édouard Chatillon – 43450 Blesle

📞 06 41 58 28 08
📧 contact@aperos-musique-blesle.com
🌐 aperos-musique-blesle.com

N° licence diffuseur spectacle : PLATESV-R-2020-009441
SIREN : 489 089 185